



HAL
open science

Introduction

Valérie Becquet

► **To cite this version:**

Valérie Becquet. Introduction. Agora débats/jeunesses, 2021, 89, pp.54 - 63.
10.3917/agora.089.0054 . hal-03409876

HAL Id: hal-03409876

<https://hal.science/hal-03409876>

Submitted on 2 Nov 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

INTRODUCTION

[Valérie Becquet](#)

Presses de Sciences Po | « [Agora débats/jeunesses](#) »

2021/3 N° 89 | pages 54 à 63

ISSN 1268-5666

ISBN 9782724636703

DOI 10.3917/agora.089.0054

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-agora-debats-jeunesses-2021-3-page-54.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour Presses de Sciences Po.

© Presses de Sciences Po. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Dossier

Professionnels de jeunesse : recomposition et ajustement des rôles et des métiers

Un dossier coordonné par Valérie Becquet et Martial Meziani

Introduction **54**

53

Dynamiques professionnelles et pratiques
éducatives en prévention de la radicalisation

S'occuper des jeunes ou occuper les jeunes ?

Ludothécaires et champ professionnel
du jeu

Faire face aux injonctions paradoxales
par la pratique

Les politiques métropolitaines de jeunesse
à l'ère des réformes territoriales en France

Introduction

Valérie Becquet

La catégorie des « professionnels de la jeunesse » ou des « travailleurs de jeunesse », pour reprendre la traduction française de « *youth workers* » utilisée au niveau européen, s'est progressivement constituée au milieu du XIX^e siècle en lien avec l'émergence de mouvements de jeunesse et d'éducation populaire, d'une part, et d'une action publique à destination des populations catégorisées comme jeunes ou appartenant à la tranche d'âge des « 16-25 ans » (Bier, 2010 ; Labadie, 2001), de l'autre. Quatre grands moments de structuration de cette action renvoyant à des systèmes de valeurs distincts seraient ainsi repérables (Loncle, 2003 et 2010).

Dans un premier temps, de 1870 à 1936, l'action publique, principalement portée au niveau local par des œuvres et des mouvements de jeunesse ainsi que par les municipalités, concerne les questions éducatives, sanitaires (hygiène publique) et sociales. Au niveau national, ce sont principalement l'instauration de deux obligations, l'instruction et la conscription, qui structurent l'intervention de l'État. Dans un deuxième temps, de 1936 à 1983, avec l'avènement de l'État-providence, l'État joue un rôle plus important avec l'élaboration d'orientations nationales et de réglementations en matière d'encadrement des enfants et des jeunes, avec la création des équipements de loisirs et l'organisation des relations avec les collectivités territoriales et les mouvements de jeunesse dont le rôle évolue au cours de cette période. Dans un troisième temps, de 1983 à 1995, la territorialisation de l'action publique est encouragée par l'État à travers, par exemple, les politiques de la ville et de l'éducation prioritaire (Avenel, 2010 ; Donzelot *et al.*, 2003 ; Tissot, 2007), ou initiée par les collectivités territoriales, ce qui entraîne un développement des délégations à la jeunesse dans les municipalités. Il en résulte une fragmentation de l'action publique en différents secteurs qui correspondent aux difficultés rencontrées par les jeunes (insertion sociale et professionnelle par exemple) ou aux problèmes que posent les jeunes à la société (lutte contre la délinquance notamment). Enfin, à partir de 1995, l'action publique se caractérise par une approche multiple – multiacteur, multiniveau et multisecteur – qui rend son appréhension difficile. Même dans les secteurs les plus centralisés comme l'éducation, les acteurs se sont diversifiés et les interventions territorialisées (Van Zanten, 2004).

Cette structuration progressive des interventions en direction des jeunes s'est accompagnée d'une professionnalisation des acteurs chargés de la concevoir et de la mettre en œuvre. Elle s'est elle aussi opérée en plusieurs

étapes : à partir de la première moitié du xx^e siècle à travers l'organisation du secteur de l'intervention sociale, des loisirs et des sports, et l'émergence des éducateurs spécialisés et des animateurs ; puis progressivement en lien avec des politiques plus sectorielles destinées à prendre en charge des problématiques spécifiques aux différents échelons territoriaux. Ce processus de professionnalisation des acteurs de la jeunesse ne résulte pas uniquement de l'action des pouvoirs publics : si ces derniers ont contribué à la définition des contours d'une pluralité d'activités, que ce soit à travers les référentiels de compétences, les certifications ou encore les dispositifs ciblés, les mouvements et les associations de jeunesse et d'éducation populaire, de sport ou d'intervention sociale l'ont dès le départ influencé et jouent en tant qu'employeurs un rôle actif dans l'institutionnalisation de ces activités professionnelles. D'ailleurs que ce soit du côté de l'animation volontaire, puis professionnelle, ou du côté de l'éducation spécialisée, l'histoire est émaillée de crises, de luttes de pouvoir autour de la définition des missions, des compétences, des certifications, etc. (Camus, Lebon, 2015 ; Lebon, 2009 et 2020 ; Lebon, Lescure, 2007 ; Poujol, 1989 ; Ravon, Ion, 2012 ; Sallée, 2014 et 2016).

UNE CONSTELLATION D'ACTEURS HÉTÉROGÈNES

Qu'en est-il actuellement ? Premier constat : la catégorie des « professionnels de jeunesse » ne semble pas exister en tant que telle dans les nomenclatures de professions. Dans la nomenclature du répertoire opérationnel des métiers et des emplois (ROME [V3]) de Pôle emploi, seul un métier fait référence aux adolescents (animation de loisirs auprès d'enfants ou d'adolescents) tandis que les autres désignent des secteurs et des fonctions (orientation scolaire et professionnelle ; intervention socioculturelle ; intervention socioéducative ; animation d'activités culturelles ou ludiques ; action sociale par exemple¹). Il en est de même dans celle de la direction de l'animation, de la recherche et des études statistiques (DARES – Familles professionnelles [FAP] 2009) établie par domaines (par exemple « santé, action sociale, culturelle et sportive » et par familles (au nombre de 87 dont : « professionnels de l'action sociale et de l'orientation » ; « professionnels de l'action culturelle, sportive et surveillants »²). C'est finalement en consultant le répertoire des métiers de la fonction publique territoriale que des références directes à la jeunesse et aux jeunes apparaissent dans le champ d'action publique locale « citoyenneté, éducation, culture et sport », section « éducation, animation et jeunesse »³. Cette sous-section désigne un champ professionnel dont l'existence est directement reliée aux politiques locales

1. https://dares.travail-emploi.gouv.fr/sites/default/files/txt/intitule_romev3.txt

2. https://dares.travail-emploi.gouv.fr/sites/default/files/txt/intitule_fap2009.txt

3. www.cnfpt.fr/evoluer/lemploi-fpt/le-repertoire-des-metiers?geoloc=true

de jeunesse élaborées en rapport avec « les problématiques des publics » et les « spécificités territoriales » et constitué de l'ensemble des activités se situant au croisement de l'éducation, de l'animation socioculturelle et des politiques locales de jeunesse (Tanguy, 2020). En revanche, les jeunes ne sont pas cités en tant que tels dans le champ « social, santé publique » qui regroupe entre autres les métiers de l'enfance et de la famille. Cette rapide évocation des nomenclatures montre que les professionnels de jeunesse ne sont pas désignés par leurs destinataires mais principalement par leur inscription sectorielle et leur position dans la division du travail. Ainsi, c'est au niveau local que cette catégorie ferait le plus sens.

L'examen des nomenclatures peut être enrichi d'un simple exercice de recensement qui conduit généralement – ce qui fut le cas au moment de la discussion de cette proposition de dossier –, à interroger la prise en compte des professionnels de l'école que sont par exemple les enseignants et les conseillers principaux d'éducation, pour finalement choisir de les exclure. Ce choix n'est pas neutre en ce qu'il entérine l'existence d'une séparation entre l'école et le « hors-école ». Il reflète autant une réalité politique illustrée notamment par l'injonction partenariale ou coéducative que des réalités pratiques mises en lumière par les logiques d'identification des problèmes et de prise en charge des élèves concernés (Moignard, 2018 ; Moignard, Rubi, 2013). Le jeu de ping-pong entre ce qui relève de l'intérieur et de l'extérieur de l'école n'est pas récent, mais il est institutionnalisé tant au niveau des orientations des politiques éducatives qu'à celui des dispositifs qui en résultent, y compris lorsqu'il s'agit d'y remédier. Du point de vue des professionnels, la division du travail éducatif serait non seulement interne à l'école mais aussi externe, avec des professionnels des élèves, d'un côté, et des professionnels des jeunes de l'autre. Ce recensement conduit également à rapidement constater qu'à la liste des professionnels les plus connus, mais aussi les plus anciens, que sont les animateurs et les éducateurs s'ajoute une pluralité d'acteurs progressivement apparus en lien avec le développement des prises en charge publiques, comme les conseillers en insertion des missions locales ou les médiateurs de prévention, puis en lien avec leur segmentation et leur territorialisation.

Sans approfondir davantage, cette catégorie désignerait aujourd'hui un ensemble composite défini à partir de secteurs d'intervention (social, socio-éducatif, sport, insertion, justice, culture, etc.), de destinataires principaux ou secondaires (adolescents, jeunes, jeunes en difficultés, jeunes placés...), de référentiels normatifs (éducation, prévention, contrôle, accompagnement, insertion, médiation, conseil, etc.) ou encore de dispositifs ciblés et territorialisés. Cet ensemble serait davantage comparable à une constellation aux frontières externes incertaines et fluctuantes composée d'acteurs hétérogènes qu'à un champ d'intervention professionnelle organisant les activités de groupes professionnels autour d'un même problème, comme dans le cas

de l'échec scolaire (Morel, 2012), ou encore à un groupe professionnel à part entière comme les animateurs (Lebon, 2009 et 2020 ; Lebon, Lescure, 2007). Une telle affirmation mériterait d'être discutée plus longuement en lien avec la sociologie des professions, mais elle permet de prendre au sérieux l'existence de cet ensemble et de saisir les dynamiques qui le caractérisent (Champy, 2009 ; Demazière, Gadéa, 2009). Ainsi, il importe de comprendre plus finement la composition de cette constellation tant du point de vue de l'identification des groupes professionnels que des processus de différenciation des activités.

Ce dossier d'*Agora débats/jeunesses* n'apporte pas de réponses à la question de l'existence des professionnels de jeunesse mais il invite à y prêter attention. Il éclaire également les évolutions politiques et sociales qui contribuent non seulement à la définition des frontières de cette constellation, mais aussi au travail en actes. Les cinq articles retenus croisent plusieurs d'entre elles à partir de secteurs d'intervention (animation, prévention, insertion, culture et action municipale) et de types de professionnels différents ; ils décryptent les processus d'ajustement des positions et des activités qui en résultent.

DES PROFESSIONNELS DE JEUNESSE « ÉTABLIS » VERSUS « ÉMERGENTS » ?

Cette hétérogénéité permet de rendre visibles des processus qui sont généralement appréhendés de manière catégorielle ou sectorielle alors qu'ils sont en réalité transversaux. À ce titre, les distinctions opérées par Didier Demazière (2008) sont éclairantes pour situer les professionnels étudiés par les auteurs de ce dossier.

Ainsi, trois articles concernent des professionnels dits « établis », c'est-à-dire des acteurs historiquement constitués, dont les modalités de qualification et de recrutement sont réglementées et les activités inscrites dans un espace politico-administratif balisé : celui de Romain Bertrand sur les professionnels de la prévention spécialisée intégrés dans des équipes dédiées à la prévention de la radicalisation ; celui de Thibaud Pombet sur les animateurs socioculturels intervenant à l'hôpital et, enfin, celui de Yannick Hernández, Stéphanie Rubi et Pascal Tozzi sur les ludothécaires. Les deux derniers articles ont en commun de traiter de professionnels qui ont émergé à la fin des années 1960 et dont la professionnalisation a été progressive. À ce sujet, Hernández, Rubi et Tozzi soulignent que si les ludothécaires disposent des attributs d'un groupe professionnel à part entière, ils restent par méconnaissance positionnés dans un entre-deux, « ni tout à fait émergents ou nouveaux, ni encore complètement établis ou anciens ».

Le deux autres articles du dossier concernent plutôt des professionnels dits « émergents », c'est-à-dire des acteurs produits par l'action publique, dont les compétences, les modes d'accès au marché du travail et les activités

sont pluriels et fluctuants. Si le titre de l'article de María Eugenia Longo, Thierry Berthet et Jérémy Alfonsi sur les intervenants sociaux en France et au Québec laisse présager qu'il s'agit d'une enquête auprès des travailleurs sociaux « établis », tout du moins en France, il n'en est rien. Les professionnels de l'insertion rencontrés sont détenteurs de diplômes de niveaux variés, n'ont pas fait toute leur carrière dans ce domaine et exercent des activités aux appellations diverses : conseillère en insertion socioprofessionnelle, consultant, chargé de mission « emploi » pour la France et intervenante jeunesse, conseillère d'orientation, agente d'insertion ou de migration pour le Québec. Enfin, l'article d'Alexis Alamel et Marc Dumont sur les professionnels de l'action communale analyse l'émergence d'activités professionnelles en lien direct avec la gouvernance des territoires et la création de dispositifs transversaux à l'échelle de la métropole lilloise. Si les caractéristiques de ces professionnels évoquées par les auteurs autorisent cette distinction entre les « établis » et les « émergents », celle-ci mériterait d'être affinée. Elle permet ici d'attirer l'attention sur la diversité des types de professionnels de jeunesse et d'évoquer que les uns comme les autres sont pris dans des systèmes de contraintes qui influent sur leurs positions et leurs activités professionnelles. À ce propos, les articles mettent principalement en avant les normes d'action et de gestion publique ainsi que la territorialisation des politiques.

DES PROFESSIONNELS FACE À DES RÉFÉRENTIELS NORMATIFS ÉVOLUTIFS

Les professionnels de jeunesse font face à la persistance de problèmes sociaux et économiques qui impactent les parcours des jeunes – voire qui aggravent en période crise économique leur situation – comme l'accès à l'emploi ; ils sont également confrontés à la mise à l'agenda de risques sociaux spécifiques référés à des événements marquants, comme les émeutes urbaines en 2005 ou plus récemment des attentats. Leur traitement public met en lumière des déplacements successifs des référentiels normatifs et un recours quasi systématique à des dispositifs sectoriels et territorialisés (Barrère, 2013 ; Becquet, 2018 ; Halpern *et al.*, 2014).

L'article de Longo, Berthet et Alfonsi illustre cette double dynamique en évoquant la montée en puissance depuis le début des années 2000 des référentiels d'activation, de responsabilisation et d'autonomisation des bénéficiaires, qui transforment les logiques d'action des dispositifs. Ainsi, à l'accompagnement individuel s'articule un accompagnement collectif, tout comme les prises en charge doivent non seulement être individualisées mais aussi être globales, c'est-à-dire inclure des dispositifs relevant d'une pluralité de secteurs. Les auteurs pointent alors « une sophistication des interventions publiques » qui accroît l'effet « mille-feuille » de l'offre. L'article de Pombet éclaire également les effets des évolutions des référentiels normatifs.

Il rappelle comment le projet d'humanisation des hôpitaux et la promotion d'une prise en charge globale des enfants et des adolescents hospitalisés, à laquelle s'ajoute probablement la reconnaissance des droits des usagers au début des années 2000, ont fait entrer les animateurs socioculturels dans les services hospitaliers. Ces derniers interviennent eux aussi dans le cadre de dispositifs spécifiques dont les caractéristiques définissent leur place et leur activité. Enfin, l'article de Bertrand montre comment la prévention de la radicalisation articule des référentiels considérés par les professionnels comme peu compatibles entre eux, le sécuritaire et le social, et privilégie des modes d'accompagnement également individualisés impliquant des ressources tant internes qu'externes au secteur de la prévention spécialisée.

La gouvernance par les dispositifs constatée dans une pluralité de domaines touchant les jeunes fait directement écho aux transformations du rôle de l'État et des normes de gestion publique (Demazière *et al.*, 2013). Celles-ci sont d'ailleurs clairement abordées dans plusieurs articles. Ce qu'il est convenu d'appeler « la nouvelle gestion publique » est évoquée par Longo, Berthet et Alfonsi pour analyser les injonctions auxquelles font face les professionnels de l'insertion. Non seulement, elle affecte le contenu des interventions mais elle augmente aussi les contraintes bureaucratiques et impose des exigences de performance qui entrent en tension avec la temporalité de l'accompagnement des jeunes en situation de vulnérabilité. Le principe de la « sortie positive » n'est d'ailleurs pas propre à l'insertion, il est présent en protection de l'enfance ou en prévention de la radicalisation, les cellules d'écoute et d'accompagnement étudiées par Bertrand ayant pour visée de faire « sortir » ou d'extraire les jeunes de contextes à risque. Au sujet des réformes territoriales, Alamel et Dumont rappellent également que dans la continuité des outils de gestion initiés par la politique de la ville, le programme d'investissement d'avenir porté par la métropole lilloise repose sur une logique d'appels d'offre, de contractualisation et de mise en dispositifs transversaux de l'action territoriale, en intégrant au passage des indicateurs de performance.

DES PROFESSIONNELS FACE À LA TERRITORIALISATION DE L'ACTION PUBLIQUE

Plusieurs articles abordent les conséquences des réformes territoriales et de la prégnance des systèmes d'action locale sur les activités des professionnels. Comme indiqué préalablement, le rôle des collectivités locales dans l'émergence des politiques de jeunesse est connu. Sans pour autant être détentrices d'une « compétence jeunesse » (Parisse, 2019), ces collectivités ont investi au fil des années ce domaine d'intervention et ont contribué à leur structuration en les adossant à des politiques sectorielles territorialisées. L'émergence de la dite « approche globale et intégrée » censée désormais

caractériser les politiques de jeunesse résulte de cette mobilisation du local autour des jeunes, tout comme elle illustre le déplacement de l'action étatique vers des instruments incitatifs. Le programme investissement d'avenir « projets innovants en faveur des jeunes » étudié par Alamel et Dumont témoigne de cette évolution à travers l'exemple de la métropole lilloise. Les auteurs montrent comment les fonctions de pilotage et de coordination de ce domaine affectent les professionnels non seulement en matière d'appropriation des instruments et de division du travail en contexte d'injonction partenariale, mais aussi par l'arrivée de nouveaux acteurs au profil plus technique aux côtés de professionnels des structures à l'activité plus établie. Les jeux d'acteurs entre professionnels et avec l'exécutif qu'ils évoquent font écho à « la défense d'une juridiction dans un espace social concurrentiel » analysée par Hernández, Rubi et Tozzi au sujet des ludothécaires. Ils éclairent les manières dont ces professionnels sont pris entre protection de leur référentiel professionnel et ajustements aux attentes politico-institutionnelles, à la pluralité des logiques sectorielles et à la diversité des publics. Enfin, la logique territoriale apparaît dans l'article de Bertrand lorsqu'il rappelle comment a été construite la politique de prévention de la délinquance, en particulier la création des conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) à la fin des années 2000, et le rôle de certaines préfectures dans la sollicitation des associations de prévention spécialisée pour constituer les cellules d'écoute et d'accompagnement (CEA).

DES DYNAMIQUES DE DÉPLACEMENT, D'AJUSTEMENT ET D'ÉMERGENCE

En définitive, ce dossier rend visibles des dynamiques professionnelles plurielles autour des jeunes, dont l'analyse mérite d'être approfondie (Becquet, 2021). D'une part, les articles mettent en évidence des dynamiques de déplacement des contextes d'exercice et d'ajustement des positions et des activités des professionnels. Les groupes professionnels pouvant être considérés comme « établis » du fait de l'ancienneté et de l'institutionnalisation de leur activité comme les travailleurs sociaux, les animateurs socioculturels et les ludothécaires sont pris, à des degrés divers, entre la défense de leur identité et de leur juridiction professionnelles et l'injonction d'adapter leurs pratiques aux orientations normatives et techniques de l'action publique, aux contextes d'exercice (par exemple l'hôpital) et à la diversification des publics (par exemple les jeunes vulnérables). Les auteurs en analysent les conséquences sur les identités, la position dans la division du travail et les activités sous l'angle des ajustements et des résistances, à l'échelon du lieu de travail. D'autre part, les articles évoquent des dynamiques d'émergence dans le champ professionnel de la jeunesse en s'intéressant à des domaines d'intervention et à des prises en charge plus récentes, tout en restant prudents

quant au caractère nouveau ou novateur des activités analysées. Les auteurs examinent ces dynamiques en évoquant les effets de la modification des cadres législatifs et réglementaires en termes d'émergence de fonctions ou d'activités professionnelles à travers notamment les réformes territoriales et la modification des attributions des collectivités locales en matière de jeunesse ou les effets des évolutions des référentiels normatifs et des normes de gestion publique et des modalités de traitement des problèmes juvéniles. Ils attirent alors l'attention sur le fait que les activités professionnelles apparaissent faiblement définies par les textes réglementaires et construites selon des logiques d'essais et d'erreurs, de recyclages ou de transpositions. Le repérage de ces dynamiques, tout comme l'évocation des évolutions de l'action publique en direction des jeunes, mettent en relief les systèmes de contraintes dans lesquels se trouvent les professionnels de jeunesse.

■ BIBLIOGRAPHIE

AVENEL C., 2010, *Sociologie des quartiers sensibles*, 3^e édition, Paris, Armand Colin.

BARRÈRE A., 2013, « La montée des dispositifs : un nouvel âge de l'organisation scolaire », *Carrefours de l'éducation*, n° 36, p. 95-116.

BEQUET V., 2018, « Comprendre l'instrumentation des questions de citoyenneté dans les politiques d'éducation et de jeunesse : une typologie des dispositifs d'action publique », *Lien social et politiques*, n° 80, p. 15-33.

BEQUET V., 2021, *Des professionnels pour les jeunes. Sociologie d'un monde fragmenté*, Nîmes, Champ social éditions.

BIER B., 2010, *Politiques de jeunesse et politiques éducatives. Citoyenneté/éducation/altérité*, Paris, L'Harmattan.

CAMUS J., LEBON F. (dir.), 2015, *Regards sociologiques sur l'animation*, Paris, La Documentation française.

CHAMPY F., 2009, *La sociologie des professions*, Paris, PUF.

DEMAZIÈRE D., 2008, « L'ancien, l'établi, l'émergent et le nouveau : quelle dynamique des activités professionnelles ? », *Formation Emploi*, n° 101, p. 41-54.

DEMAZIÈRE D., GADÉA C. (dir.), 2009, *Sociologie des groupes professionnels. Acquis récents et nouveaux défis*, Paris, La Découverte.

DEMAZIÈRE D., LESSARD C., MORRISSETTE J., 2013, « Introduction. Les effets de la Nouvelle Gestion Publique sur le travail des professionnels : transpositions, variations, ambivalences », *Éducation et sociétés*, n° 32, p. 5-20.

DONZELOT J., MÉVEL C., WYVEKENS A., 2003, *Faire société. La politique de la ville aux États-Unis et en France*, Paris, Le Seuil.

HALPERN C., LASCOUMES P., LE GALÈS P. (dir.), 2014, *L'instrumentation de l'action publique*, Paris, Les Presses de Science Po.

LABADIE F., 2001, « L'évolution de la catégorie jeune dans l'action publique depuis vingt-cinq ans », *Revue des politiques sociales et familiales*, n° 65, p. 19-29.

LEBON F., 2009, *Les animateurs socioculturels*, Paris, La Découverte.

LEBON F., 2020, *Entre travail éducatif et citoyenneté ; l'animation et l'éducation populaire*, Nîmes, Champ social éditions.

LEBON F., LESCURE O. DE, 2007, *Les animateurs socioculturels et de loisirs : morphologie d'un groupe professionnel (1982-2005)*, Rapport INJEP.

LONCLE P., 2003, *L'action publique malgré les jeunes : les politiques de jeunesse en France de 1870 à 2000*, Paris, L'Harmattan.

LONCLE P., 2010, *Politiques de jeunesse. Les défis majeurs de l'intégration*, Rennes, PUR.

MOIGNARD B., 2018, « Les "nouvelles" problématiques éducatives : construction de l'objet », *Revue française de pédagogie*, n° 202, p. 65-75.

MOIGNARD B., RUBI S., 2013, « Des dispositifs pour les élèves perturbateurs : les collèges à l'heure de la sous-traitance ? », *Carrefours de l'éducation*, n° 36, p. 47-60.

MOREL S., 2012, « La cause de mon enfant. Mobilisations individuelles de parents d'enfants en échec scolaire précoce », *Politix*, n° 99, p. 153-176.

PARISSE J., 2019, « Réforme territoriale et réorganisation de l'État : quels enjeux pour les politiques de jeunesse ? », *INJEP Analyses et synthèses*, n° 21.

POUJOL G., 1989, *Profession : animateur*, Toulouse, Privat.

RAVON B., ION J., 2012, *Les travailleurs sociaux*, Paris, La Découverte.

SALLÉE N., 2014, « Des éducateurs dans l'État. Logiques syndicales et identité professionnelle à la Protection judiciaire de la jeunesse », *Terrains & travaux*, n° 25, p. 75-94.

SALLÉE N., 2016, *Éduquer sous contrainte. Une sociologie de la justice des mineurs*, Paris, EHESS éditions.

TANGUY C., 2020, *Éducation - animation - jeunesse, Étude métiers/Étude sectorielle n° 11*, Paris, CNFPT.

TISSOT S., 2007, *L'État et les quartiers. Genèse d'une catégorie de l'action publique*, Paris, Le Seuil.

VAN ZANTEN A., 2004, *Les politiques d'éducation*, Paris, PUF.

■ L'AUTRICE**Valérie Becquet***valerie.becquet@cyu.fr*

Professeure des universités en sciences de l'éducation et de la formation à CY Cergy Paris Université, membre du laboratoire École, mutations, apprentissages (EMA).

Thèmes de recherche : professionnels ; politique de jeunesse ; politique de citoyenneté ; engagement des jeunes.

A notamment publié

BECQUET V., 2020, « Le "moment-école" dans les carrières d'engagement des jeunes », in ROUYER V. ET AL. (dir.), *Éducation et citoyenneté. Regards croisés entre chercheurs et praticiens*, Louvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur, p. 269-283.

BECQUET V., 2021, *Des professionnels pour les jeunes. Sociologie d'un monde fragmenté*, Nîmes, Champ social éditions.

BECQUET V., KOVACHEVA S., POPIVANOV B., FORKBY T., 2019, « Discourses of youth participation in Europe. National and transnational perspective », in WHALTER A. ET AL. (ed.), *Young People and the Struggle for Participation. Contested Practices, Power and Pedagogies in Public Spaces*, London, Routledge, p. 34-48.